

UNE MISSION GLOBALE FORFAITAIRE

- Conseil et accompagnement
- Analyse financière
- Formalités juridiques
- Plan de continuation

...

Gestion de crise

• mission globale







Gestion de crise

Le rôle de l'expert-comptable est déterminant dans l'accompagnement des entreprises en difficulté. La mission gestion de crise a pour objectif de permettre la poursuite de l'activité, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif des entreprises dont l'état de cessation de paiements n'est pas clairement établi.

Une mission d'accompagnement dans toutes les phases de(s) procédure(s). Nous déployons toutes les expertises afin de faire la preuve de l'éligibilité à l'une des procédures de continuation, assurons la réalisation de toutes les formalités administratives et juridiques ainsi que la relation avec les tribunaux et mandataires éventuels.

La mission GESTION DE CRISE prend en charge :

Phase d'observation

- Analyse organisationnelle (méthode, outils...)
- Vision comptable
- Recommandations correctives

Phase préventive (Mandat Ad hoc et conciliation)

- Conseil
- Analyse financière
- Audit des besoins de l'entreprise
- Relation avec le mandataire judiciaire...

Procédures collectives (Sauvegarde et redressement)

- Conseil
- Analyse financière
- Formalités de gel du passif
- Elaboration du plan de continuation
- Business plan
- Relation avec l'administrateur judiciaire...

INFORMATIONS & DEVIS

groupegz Expertise comptable

par téléphone : 01 70 617 610 par e-mail : clients@egz.fr